

ANNEXE

Rapport de présentation- dossier d'approbation – point 4 du dossier d'enquête publique :

Caluire et Cuire, Porte de Saint-Clair, avenue de Poumeyrol (cf. plan) :

- Supprimer l'emplacement réservé de voirie n° 49 pour la partie concernant la zone NAt ; l'équipement ayant été réalisé.

Rapport de présentation- dossier d'approbation – point 34 du dossier d'enquête publique :

Rillieux La Pape, Rillieux Village, La Suzaie ouest (cf. plan) :

- Maintien de la zone NA.
- Suppression de l'emplacement réservé de voirie n°53.

Rapport de présentation- dossier d'approbation – point 37 du dossier d'enquête publique:

Rochetaillée sur Saône, rue Henri Bouchard (cf. plan) :

- Inscription d'un coefficient d'occupation des sols reporté graphiquement et égal à 1.

Rapport de présentation- dossier d'approbation – règlement – zone UB, article 14 :

- Ajouter :

« Toutefois, le coefficient d'occupation des sols est fixé à la valeur figurant au plan de zonage dès lors qu'un COS est reporté graphiquement dans le secteur concerné. »







